ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU TERRITOIRE D'ÉNERGIE ORNE
Mardi 21 décembre 2021 – 09H30

COMPTE RENDU ET PRISES DE DÉCISION

Nombre de membres : 99 / Nombre de présents : 59 / Nombre d'absents : 40 / Nombre de pouvoirs : 9

L'an deux mille vingt et un, le vingt-et-un décembre, à neuf heures et trente minutes, le comité syndical, légalement convoqué le treize décembre deux mille vingt et un, s'est réuni en session ordinaire, à Valframbert, sous la présidence de Monsieur Philippe AUVRAY.

Etaient présents :
CLÉ1 : M. CHIVARD Pierre, M. LE CARVENNEC Eric, M. ROGER Damien,
CLÉ 2 : Mme CHESNEL Valérie, M. COUPRIT Pierre, M. PORTIER Jean-Yves,
CLÉ 3 : M. COUPARD Gilbert, M. LECLERC Jean, M. ROUSSEAU Gérard,
CLÉ 4 : M. BELLON Gilles, M. ROBILLARD Denis, M. TIRARD Philippe,
CLÉ 5 : M. BESSON Thierry, M. HAMELIN Francis, M. LEVENEZ Yannick, M. QUÉROLLE Marc, Mme STUTZ Isabelle,
CLÉ 6 : M. HAMEL Louis, M. MARTIN Jean-Pierre (Guêprei), M. MARTIN Jean-Pierre (Sai),
CLÉ 7 : M. AUVRAY Eric, M. BITTARD Frédéric, M. GANDIN Michel,
CLÉ 8 : M. LALANDE Jean-Claude, M. LEROUX Gérard, Mme BUSSY-BOITEUX Lydia, Mme EL KHALEDI Amale,
CLÉ 9 : M. BLOTTIÈRE Philippe, M. CARRÉ Marc, M. OLIVIER Jean-Michel,
CLÉ 10 : M. CORREYEUR Pierre, M. FÉROUELLE Claude, M. LEMERCIER Jean-Luc, M. LEROUX Henri, M. MÉSENGE Bernard,
CLÉ 11 : M. BIGEON Daniel, M. FÉRARD Pierre, M. FOURRÉ Gérard, M. LOUVEL Michel,
CLÉ 12 : M. BELLENGER Michel, M. MARIE Jean-Louis, M. MEILHAC Arnaud, Mme VIARMÉ-DUFOUR Brigitte,
CUA : M. LARCHEVÊQUE Jérôme, M. LEMOINE Gérard, M. TAFFOREAU Dominique,
Urbain : M. AUVRAY Philippe, M. CHARLES Christian, M. COUSIN Didier, M. DEMONCHEAUX Didier, M. DUPERRON Jacques, M. FOUCHER Roland, M. HAUTON Charles, M. HUMBERT Christian, M. JARRY Sylvain, M. LAMY Michel, M. LEROYER Rémi, M. MARIE Jean-Pierre, M. SURCIN Bernard.

représentant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 99.

Étaient excusés ou absents :
CLÉ1 : M. GIRARD Roland, Mme REIG-HAMELIN Françoise, M. RIPAUX Dominique,
CLÉ2 : M. CHRISTOPHE Hubert, M. GAUDIN Sylvain, Mme FROUEL Marie-Françoise,
CLÉ3 : M. LÉVESQUE Michel, Mme PORTIER Marie-Paule, M. QUELLIER Serge, M. VINET Paul,
CLÉ4 : M. COUSIN Michel, M. PRIEUR Jérôme, M. TOQUÉ Louis,
CLÉ5 : M. MOUSSET Denis, M. DIAZ Ramon,
CLÉ6 : M. BALLOT Jean-Philippe, M. BRIONNE Paul, M. LÉONI Sylvain,
CLÉ7 : M. HARDY Frédéric, M. POUSSIN Pascal, M. TREUIL Benoit,
CLÉ8 : M. BOUCHÉ Nicolas, M. MARCHAND Dominique,
CLÉ9 : M. BAILLIF Christian, M. BOULAY Olivier, M. CHALLIER Philippe,
CLÉ10 : M. DENIS Jean-Noël,
CLÉ11 : Mme DE VALLAMBRAS Marie-Thérèse, M. ROULLEAUX Eric,
CLÉ12 : M. ALLEAU Jacky, M. GOSSELIN Jean-Pierre, M. VIECELI Didier, Mme FOSSÉ Jocelyne,
CUA : M. COUSIN Patrick, M. KAYA Armand, M. LURCON Gérard,
URBAIN : M. AUBIN Thierry, Mme BRIFFAULT Huguette, Mme LARUE Hélène, M. LECAT Christophe, M. MAUSSIRE Jacques, M. RAULT Benoit, Mme THIEULENT Sylvie.

Les pouvoirs :
Jean-Philippe BALLOT donne pouvoir à Jean-Pierre MARTIN
Nicolas BOUCHÉ donne pouvoir à Amale EL KHALEDI
Isabelle BRANCOURT donne pouvoir à Christian CHARLES à partir de 10h30 (à partir du point 8 de l'ordre du jour)
Philippe CHALLIER donne pouvoir à Philippe AUVRAY
Hubert CHRISTOPHE donne pouvoir à Michel BELLENGER
Michel COUSIN donne pouvoir à Charles HAUTON
Frédéric HARDY donne pouvoir à Philippe AUVRAY
Serge QUELLIER donne pouvoir à Pierre COUPRIT
Benoit RAULT donne pouvoir à Michel BELLENGER

Étaient présents hors Comité syndical : Julie BOISGONTIER, responsable communication, Lucile CHERON, secrétaire de direction, Philippe DRILLON, directeur d'Énedis, Franck NAUDIN, consultant manager à NALDEO, Isabelle THIERRY, responsable comptabilité, Cédric THOMAS, directeur technique, Christine THUILLIEZ, secrétaire générale et responsable du pôle administratif, Cyril WINTENBERGER, responsable transition énergétique.

Secrétaire de séance : Dominique TAFFOREAU

Compte-rendu rédigé par Lucile CHERON

Avant l'ouverture de la séance,

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical d'un changement dans l'ordre des points inscrits à l'ordre du jour envoyé le 13 décembre 2021. Le rapport de contrôle de concession de distribution publique d'électricité pour l'année 2020 sera présenté en fin de séance, avant les questions diverses. Le comité syndical approuve ce changement.

Ouverture de séance

Le Président accueille les membres du comité syndical, ainsi que Franck Naudin, les remercie de leur présence et énonce les noms des excusés et les pouvoirs. Dominique Tafforeau est désigné comme secrétaire de séance.
Le Président énonce l'ordre du jour comme suit :

1. Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 29/09/2021 (vote)
2. Attribution du marché MOE « Isolation des combles » (vote)
3. Guide des aides 2022 (vote)
4. Coût d'achat des badges pour les bornes de recharge pour véhicules électriques (vote IRVE)
5. Décision modificative n°1 budget annexe bornes de recharge (vote IRVE)
6. Décision modificative n°2 budget annexe chaufferie bois – Tourouvre au Perche (vote Chaufferie-Bois)
7. Débat d'Orientation Budgétaire (vote)
8. M57 développée (vote)
9. Règlement budgétaire et financier (vote)
10. Mise à jour de la délibération du RIFSEEP (vote)
11. Reprise de compétence « Éclairage public » partie investissement par les collectivités (vote)
12. Délibération transfert de compétences IRVE, EP, Gaz et Bois-énergie (vote)
13. Délibération concordante TCCFE (vote)
14. Avenant au contrat de concession pour le service public de la distribution du gaz naturel pour les communes de Bagnoles de l'Orne, Vimoutiers, Saint Langis les Mortagne et le Theil-sur-Huisne (vote GAZ)
15. Rapport - Audit contrôle concession électricité
16. Affaires et questions diverses

- Présentation du logo « 61mobility »

Monsieur le Président rappelle qu'une enveloppe contenant des cartons de couleurs a été remise à chaque membre du comité syndical. Un carton représente une compétence transférée par une ou plusieurs collectivités de la Clé (commission locale électricité) de chaque délégué. Avant chaque délibéré, il sera précisé quelles sont les compétences concernées par le vote.

1. **Approbation du compte-rendu de l'assemblée générale du 29/09/2021 (vote)**

Monsieur le Président demande aux membres du comité syndical d'approuver le compte-rendu de l'assemblée générale ordinaire du 29 septembre 2021, transmis à chaque délégué du comité syndical le 7 octobre 2021 par courriel. A l'unanimité, les membres présents approuvent ce compte-rendu.

2. **Attribution du marché MOE « Isolation des combles » (vote)**

Dans le cadre de l'opération « cocon » mise en place sur la zone du Pays du Perche Ornais, un marché de maitrise d'œuvre d'isolation des combles perdus des bâtiments publics a été lancé le 12 novembre 2021. Il donne la parole à Cyril Wintenberger afin de présenter ce marché.

Le périmètre envisagé est de 60 bâtiments pour plus de 10 000 m² à isoler. Cette mission est subventionnée à hauteur de 80 % par le fonds Leader européen. Le 15 décembre 2021 à midi, date de clôture du marché, 15 dossiers avaient été retirés, cependant aucun n'a été déposé. Ce marché étant infructueux, le Président propose au comité syndical de s'affranchir des exigences du règlement de la consultation et de consulter en direct, 3 maitres d'œuvre pour accomplir cette prestation.

Le comité syndical, à l'unanimité des membres présents autorise le Président à lancer une simple consultation et à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente décision.

3. **Guide des aides 2022 (vote)**

Monsieur le Président rappelle qu'un guide des aides à destination des collectivités a été élaboré en 2017 et que celui-ci est actualisé chaque année. En raison de l'évolution des compétences du Te61 et des demandes des collectivités, le Président propose d'actualiser le guide des aides aux collectivités et donne la parole à Cédric Thomas pour présenter ces évolutions.

Concernant les communes classées en « urbain » qui conservent la TCCFE, il est proposé, pour le réseau basse tension, de participer à hauteur de 60 % de base sur l'effacement des réseaux et 75 % en cas de transfert de la compétence gaz et/ou électricité.

Pour l'éclairage public, une simplification de la grille d'accompagnement des aides est envisagée en regroupant sous la thématique « renouvellement » les effacements, les extensions, les renouvellements luminaires et armoires. Pour les communes reversant la TCCFE au Te61, il est proposé une aide pour le renouvellement de 40 %.

Les autres aides resteraient inchangées par rapport à 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le comité syndical accepte les modalités financières telles que présentées et annexées.

4. **Coût d'achat des badges pour les bornes de recharge pour véhicules électriques (vote IRVE)**

Monsieur le Président précise que pour bénéficier des tarifs avec abonnement mensuel, l'utilisateur de bornes de recharge pour véhicule électrique doit se procurer un badge auprès du Te61. Il donne la parole à Cédric Thomas.

La nouvelle tarification des recharges aux bornes électriques adoptée à l'assemblée générale du 29 septembre 2021 sera mise en place au cours du 1er trimestre 2022. Pendant cette période transitoire, il est proposé que le prix du badge (aujourd'hui de 20 euros) soit compris dans le tarif de l'abonnement de 5 euros par mois. Ce tarif sera révisé pour l'année 2023.

Les membres du comité syndical, représentant la compétence IRVE, approuvent cette proposition.

5. DM n° 1 budget annexe bornes de recharge (vote IRVE)

Monsieur le Président informe les membres du comité syndical qu'il convient de modifier le budget annexe bornes de recharge 2021 pour augmenter les crédits en fonctionnement, pour le paiement des dernières factures d'électricité. Il donne la parole à Isabelle Thierry pour présenter la décision modificative :

FONCTIONNEMENT

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
011	60612 – Énergie	+ 15 200 €	
70	7088 – Abonnements et ventes		+ 15 200 €

INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Recettes
13	1321 – Subvention FACÉ	+ 336 000 €
16	1641 – Emprunt	- 336 000 €

Les membres du comité syndical, représentant la compétence IRVE, approuvent la décision modificative n° 1 telle que présentée ci-dessus.

6. DM n° 2 budget annexe chaufferie bois Tourouvre-au-Perche (vote Bois-énergie)

Le Président informe les membres du comité syndical qu'il convient de modifier le budget annexe chaufferie-bois « Tourouvre au Perche » afin d'ajuster le budget d'investissement à la suite du résultat de l'appel d'offres. Il donne la parole à Isabelle Thierry pour présenter la décision modificative :

INVESTISSEMENT

Chapitre	Compte	Dépenses	Recettes
23	231515 – Installations, travaux chaufferie	+ 200 450 €	
13	1311 – État		+ 151 170 €
	1312 – Région		- 82 412 €
	1313 – Département		+ 33 600 €
	1641 – Emprunt		+ 98 093 €

Les membres du comité syndical, représentant la compétence « chaufferie-bois », approuvent la décision modificative n° 2 telle que présentée ci-dessus.

7. Débat d'Orientation Budgétaire (vote)

Monsieur le Président présente le rapport annuel sur les orientations budgétaires, sur les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

La présentation du rapport, tel qu'annexé, a soulevé différentes interrogations et remarques de la part des membres du comité syndical :

- Comment expliquer une stagnation des recettes et une augmentation des dépenses ? Dans le cadre des travaux d'effacement de réseau dans les collectivités à régime urbain, le Te61 verse une subvention à hauteur de 35 %, matérialisée au compte 67 du budget, ce qui engendre une augmentation des dépenses de fonctionnement.

- En cas de transfert de la compétence IRVE, qu'est ce que cela engendre comme coût pour une collectivité ? Le transfert de la compétence n'engendre pas de coût supplémentaire pour la collectivité. En cas d'installation future d'une borne, une convention serait rédigée entre le Te61 et la collectivité pour encadrer ces coûts.

- Les syndicats d'eau peuvent-ils bénéficier de la prestation PCRS ? Le service va ouvrir cette prestation aux syndicats qui souhaitent en bénéficier.

- Le gaz bio GNV a-t-il un véritable avenir ? Le GNV peut répondre efficacement au transport de marchandises, de personnes et au transport intensif dans le modèle économique actuel. Cependant les politiques nationales n'envoient pas de signaux positifs actuellement pour son développement.

- Serait-il possible de développer de l'énergie à l'hydrogène au Te61 ? L'hydrogène est en effet une solution d'avenir mais le modèle économique viable n'est pas existant. Les politiques nationales et régionales encouragent au développement de l'hydrogène. Le Te61 devra alors se positionner et compléter son équipe et ainsi ses compétences.

Le comité syndical, après échanges, approuve le rapport d'orientation budgétaire tel qu'annexé.

8. M57 développée

Monsieur le Président rappelle qu'en date du 29/09/2021, le comité syndical a approuvé le passage à la nomenclature M57 au 1er janvier 2022.

En effet, la délibération porte sur le référentiel budgétaire et comptable M57 qui étend à toutes les collectivités les règles budgétaires assouplies dont bénéficient déjà les régions et métropoles offrant ainsi une plus grande marge de manœuvre. Après échange avec les services de la trésorerie, le comité doit délibérer sur le référentiel budgétaire et comptable M57 développée.

Les membres du comité syndical, après en avoir délibéré, adoptent la nomenclature budgétaire et comptable M57 développé à compter du 1er janvier 2022 au Te61, à l'exception des budgets annexes « chaufferie-bois ».

9. Règlement budgétaire et financier (vote)

Monsieur le Président rappelle que le Te61 sera régie par la nomenclature M57 développée à compter du 1er janvier 2022. Cette nomenclature transpose aux collectivités une large part des règles budgétaires et comptables. Parmi ces règles figure la recommandation de se doter d'un règlement budgétaire et financier.

Le comité syndical, à l'unanimité, approuve ce règlement tel qu'annexé.

10. Mise à jour de la délibération du RIFSEEP (vote)

Monsieur le Président explique que deux arrêtés qui étendent définitivement le RIFSEEP aux cadres d'emplois des ingénieurs et des techniciens sont parus au Journal Officiel du 10 novembre 2021. Il convient de mettre à jour la délibération instaurant le RIFSEEP afin de remplacer les références des arrêtés provisoires instaurées par le décret n° 2020-182 du 27 février 2020. Le Président donne la parole à Christine Thuilliez.

Il est proposé de mettre à jour la délibération du RIFSEEP de la façon suivante :

Cadre d'emplois	Groupe de fonction	Définition des fonctions de chaque groupe	IFSE Montant annuel maximum de la collectivité (non logés)	CIA Montant annuel maximum de la collectivité
INGÉNIEURS	G1	Responsabilité d'une direction ou d'un service- Fonctions de coordination ou de pilotage	46 920	8 280
	G2	Encadrement de proximité	40 290	7 110
	G3	Qualification ou une expertise particulière	36 000	6 350
	G4	Gestionnaire de dossiers complexes nécessitant une expertise et une instruction	31 450	5 550
TECHNICIENS	G1	Responsable de service, ...	19 660	2 680
	G2	Agent responsable de service, fonction de coordination ou de pilotage...	18 580	13 005
	G3	Poste d'instruction	17 500	2 385
AGENT DE MAITRISE	G1	Secrétaire, responsable de service, sujétions, qualifications particulières ...	11 340	1 260
	G2	Agent d'accueil, agent de saisie...	10 800	1 200

Le comité syndical, à l'unanimité, accepte de mettre à jour la délibération sur le RIFSEEP.

11. Reprise de compétence « Éclairage public » partie investissement par les collectivités (vote)

Monsieur le Président rappelle que les collectivités ont été informées par courrier qu'à compter du 1er janvier 2022, il ne sera plus possible de transférer uniquement la partie investissement de la compétence « Éclairage public » au Te61. Dans ce contexte, certaines collectivités ont choisi de reprendre la partie investissement qui avait été transférée. Il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser les demandes de reprise de compétences des communes de Le Sap en Auge, Moulins la Marche, Saint Aubin d'Appenai, Saint Martin d'Écublei et St Ouen sur Iton.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve les demandes de reprises de la compétence « Éclairage public » des communes susdites et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, tel qu'annexé, précisant les compétences transférées au syndicat.

Il est précisé que ces reprises de compétences n'ont pas d'incidence sur le fonctionnement du Te61.

12. **Délibération concordante : transfert de compétences – Annexe (tableau récapitulatif des transferts de compétences reçus au Te61) (vote)**

Le Président donne lecture de la liste des collectivités ayant transféré une compétence au Te61 depuis la dernière assemblée générale, aux membres du comité syndical.

Ces transferts de compétences seront ajoutés au tableau récapitulatif joint en annexe de la présente note.

Le comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, approuve les demandes de transferts de la compétence « Éclairage public », « IRVE » et « Gaz » des collectivités citées et prend acte de la modification du tableau récapitulatif, tel qu'annexé.

13. **Délibération concordante TCCFE (vote)**

Monsieur le Président rappelle les modalités de la perception de la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE). En qualité d'autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité, le Te61 perçoit à la place de ses communes membres dont la population totale recensée par l'INSEE au 1er janvier de l'année est égale ou inférieure à 2 000 habitants ou dans lesquelles la taxe était déjà perçue par le syndicat au 31/12/2010. Pour les autres communes, la perception de la taxe par le Te61 peut être décidée par délibérations concordantes de la commune et du Te61.

Par délibération en date du 13 décembre 2021, la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie autorise le Te61 à percevoir et conserver l'intégralité de la TCCFE.

Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise le Président à percevoir directement l'intégralité de la TCCFE de la commune de Bagnoles de l'Orne Normandie, à compter du 1er janvier 2022.

14. **Avenant au contrat de concession pour le service public de la distribution du gaz naturel pour les communes de Bagnoles de l'Orne, Vimoutiers, Saint Langis lès Mortagne et le Theil-sur-Huisne (vote GAZ)**

Les contrats de concession des communes susnommées arrivant à leurs termes, les parties ont engagé des discussions afin d'examiner les conditions ultérieures d'exploitation du service concédé. Dans l'attente du cadre national de concession de la distribution du gaz naturel, il est proposé au comité syndical d'accepter la signature d'avenants prolongeant la durée de ces contrats jusqu'au 30 juin 2023.

Les membres du comité syndical représentant la compétence « Gaz », après en avoir délibéré, autorisent le Président à signer des avenants aux contrats de concession pour le service public de la distribution du gaz naturel des communes de Bagnoles de l'Orne, Vimoutiers, St Langis lès Mortagne et Le Theil sur Huisne, les prolongeant jusqu'au 30/06/2023.

15. **Audit contrôle concession électricité**

Monsieur le Président remercie Philippe Drillon, directeur d'Énedis, pour sa présence et donne la parole à Franck Naudin pour la présentation du rapport de contrôle de concession de distribution publique d'électricité pour l'année 2020.

La Te61 est l'autorité organisatrice de la distribution d'électricité (AODE) du département de l'Orne et est propriétaire des ouvrages de distribution publique d'électricité, qui lui ont été confiés par les collectivités adhérentes. Ayant pris effet le 31 décembre 2019 pour une durée de 30 ans, le nouveau contrat de concession fixe les conditions d'exploitation des réseaux par le gestionnaire de distribution (Énedis) et la fourniture aux tarifs réglementés de vente (EDF).

Franck Naudin souligne la qualité des données de contrôle et des intervenants lors de la journée d'audit le 8 décembre 2021. Il ajoute que de nouvelles données de contrôle seront néanmoins nécessaires.

Le rapport révèle :

- Une stabilité du nombre d'usagers acheminement.

- Une hausse du nombre de réclamations Énedis qui amène à être vigilant sur la qualité des services (réclamations et délais) et sur le retrait des tarifs réglementés.

- Une poursuite d'une forte activité en faveur de la résorption des fils nus basse tension en communes rurales, mais il est conseillé de rester vigilant sur les investissements mis en œuvre par Énedis sur les réseaux HTA aériens pour réduire leur sensibilité aux aléas climatiques.

- Une dégradation de la continuité de fourniture en 2020, à surveiller lors des prochains exercices en lien avec les investissements PAC.

Franck Naudin conclut en attirant l'attention sur la constitution des passifs au titre du précédent contrat de concession, et sur l'évolution de l'indemnisation de fin de contrat en lien avec la jurisprudence récente.

Monsieur le Président donne la parole à Philippe Drillon qui a peu d'observations à apporter sur le rapport présenté. Il précise que le critère B projeté par Naldéo montre des chiffres légèrement différents que le CRAC. Cette différence s'explique par les conditions météorologiques de l'année (cinq tempêtes ont traversé le département en 2020). Il apporte des réponses quant au déploiement des compteurs Linky. Ces compteurs appartiennent à la concession. A la fin du 1er semestre 2022, le déploiement sera terminé.

Enfin, Philippe Drillon valide les propos de Naldéo, qui reflètent les éléments apportés lors du contrôle de concession.

16. Affaires et questions diverses (sans vote)

- Présentation du logo « 61mobility »

Monsieur le Président donne la parole à Julie Boisgontier pour présenter le nouveau logo de « 61mobility ».

Dans le cadre de l'accompagnement de la nouvelle tarification des recharges de véhicules électriques, il est proposé d'actualiser le logo de « 61mobility » tel que présenté ici.

Le Président remercie les membres présents et clôture la séance.

Fin de la séance à 12H15

La secrétaire de séance
Dominique TAFFOREAU

Le Président
Philippe AUVRAY

PIECES JOINTES

Guide des aides 2022
Rapport d'orientation budgétaire
Règlement budgétaire et financier
Tableau des compétences transférées